

suivre avec courage dans la pratique de ses hautes et magnifiques vertus, d'autres préférèrent l'imiter avec un peu moins de perfection. C'est des premiers que se forma l'Ordre des *Capucins* ; et il y eut ainsi une triple division.

Mais cette diversité d'observances n'empêche point que tous les religieux qui les suivent ne soient également fils véritables du Patriarche d'Assise, comme les Souverains Pontifes l'ont maintes fois déclaré. Ainsi Léon X a dit des *Observantins* qu'ils sont « vrais et indubitables Frères du Bienheureux François ». Clément VIII, défendant contre certaines injures les Frères Mineurs de la plus stricte Observance, appelés *Réformés*, les déclare aussi « vrais fils et indubitables Frères de l'Ordre de saint François ». Quant aux *Capucins*, Paul V, Urbain VIII, Clément XII les déclarent vrais Frères Mineurs, « venant directement de saint François, par une lignée véritable et jamais interrompue, dont l'origine et le commencement doivent compter réellement et effectivement à partir du temps de la primitive institution de la Règle séraphique, dont ils ont toujours gardé la pure observance ».

« Nous voulons et ordonnons, dit le Souverain Pontife, que tous ceux qui relèvent des trois observances du premier Ordre franciscain se regardent entre eux et soient considérés par tous non seulement comme des frères propres, mais comme des frères jumeaux, tous fils du même François et sectateurs de sa règle.

« Ces trois familles sont, dit-il plus loin, comme autant de rameaux d'un arbre dont François est la racine et le tronc. Il ne faut donc pas dire qu'elles sont plus anciennes les unes que les autres, puisque véritablement leur origine à toutes dérive de l'institution même de la Règle séraphique.

« Les Frères de la régulière observance que Léon XIII a réunis en une seule congrégation tiennent, à la vérité, et précèdent en honneur les autres familles, par concession du Siège apostolique, et ils conservent le nom de Frères Mineurs, que leur donna Léon X ; mais il ne faut pourtant point interpréter cette appellation, comme si dans cette seule famille se concentrait tout l'Ordre franciscain. Cette interprétation serait évidemment très éloignée de la vérité et injurieuse pour le grand nombre des autres Frères Mineurs. Aussi, cha-